



Frais, dates et mises à jour

Fiche de renseignements 2021

Asperge

L'information contenue dans ce document s'applique à l'asperge.

Mises à jour

Report des dates limites d'inscription – Cette année, les agriculteurs ont plus de temps pour s'inscrire. Le report des dates limites d'inscription donne aux agriculteurs plus de temps et de souplesse pour prendre des décisions d'affaires et évaluer leurs besoins en matière de couverture du programme, particulièrement en cette période difficile. Les nouveaux clients peuvent appeler Agricorp pour présenter une demande d'inscription et ils ont jusqu'au 9 novembre 2020 pour le faire.

Déclaration des superficies – Cette année, nous vous demandons de déclarer vos superficies entre le 2 et le 23 novembre 2020, ce qui vous donne plus de temps pour déclarer celles-ci. Un expert en sinistres communiquera avec vous pour mesurer et confirmer vos superficies plantées finales.

Même assurance. Nouvelle présentation – Nous avons actualisé le formulaire *Avis de renouvellement* et le *Contrat d'assurance* pour l'Assurance-production. Pour obtenir plus de renseignements, visitez agricorp.com. Tout ce que vous devez savoir au sujet de votre police se trouve sur notre site Web.

Frais

Renseignements sur les primes

Les taux de prime de base pour l'Assurance-production sont fixés annuellement afin de refléter des facteurs comme le rendement antérieur du régime, les changements au prix d'indemnisation et le montant de la Caisse d'assurance des produits agricoles de l'Ontario.

Les gouvernements fédéral et provincial versent des contributions représentant jusqu'à 60 p. 100 des primes et paient la totalité des frais d'administration liés à la prestation du programme.

Calcul de la prime

Prime = nombre d'acres × taux de prime de base

Niveaux de garantie et taux de prime de base du client pour 2021		
Prix d'indemnisation fixe (\$/lb)	Niveau de garantie (%)	Taux de prime (\$/acre)
1,32	90 ¹	428,06
	85	312,91
	80	253,88
	75	199,93
	70	159,95

¹ Une petite portion du niveau de garantie de 90 p. 100 est considérée comme une couverture pour les risques élevés. Vous payez 67 p. 100 de la prime sur cette portion uniquement.

Dates importantes

Responsabilités	Dates limites 2021
Demande de couverture ou modifications à la couverture existante	9 novembre 2020
Dernier jour pour annuler votre couverture	9 novembre 2020
Déclaration de superficie finale (un expert en sinistres vérifiera et inspectera la superficie assurée au printemps 2021)	23 novembre 2020
Paiement de la prime	15 avril 2021
L'expert en sinistres recueille et vérifie les rendements	Une fois la récolte terminée
Déclaration des dommages	Dès qu'ils se produisent

Sauf erreurs ou omissions.

Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions. Pour des obligations juridiques précises concernant l'Assurance-production, consultez le *Contrat d'assurance : Conditions générales*. Pour de l'information sur la collecte de renseignements et le traitement de dossiers, reportez-vous à la section E des *Conditions générales*.

Pour nous joindre

1 888 247-4999

Télec. : 519 826-4118

ATS : 1 877 275-1380

Formats accessibles disponibles

agricorp.com

contact@agricorp.com

Lundi au vendredi, de 7 h à 17 h

English version available